

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 12 JANVIER 2024

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du Conseil municipal.

PRÉSENTS : MM. IMART Thierry, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe

Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève, SEMENE Marie-Ange

Secrétaire : DUCROS Lucie

Absents excusés : DELSOL Yannick procuration à PIGASSE Thomas

GENRE Pierre procuration à ANDRÉ Christian

LASFARGUES William procuration à IMART Thierry

POUPOT Mary procuration à PLACHOT Geneviève

MARCHOU Marie procuration à DUCROS Lucie

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur Christian ANDRÉ, Maire.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2023

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du lundi 18 décembre 2023.

Vote : 14 voix pour

Construction d'un espace socioculturel : Adoption de l'opération et des modalités de financement. Demandes de subventions.

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'un espace socioculturel, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études esquisse détaillée à 2 542 499.66€ HT soit 3 026 000.00€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	300 000.00	11.80
Région		762 000.00	29.97
Département		762 000.00	29.97
FEDER		208 499.66	8.20
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		310 000.00	12.19
Emprunt		200 000.00	7.87
Total HT		2 542 499.66	100

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Janvier 2024 : APS

Février 2024 : APD

Mars 2024 : Dépôt Permis de construire

Octobre 2024 : Obtention Permis de construire

Mai 2024 : Consultations pour travaux

Début des travaux : Mai 2025

Fin des travaux : Juin 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 2 542 499.66€ HT

- approuve le plan de financement exposé

- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Vote : 14 voix pour

La séance est levée à 19 h 20

Signatures



Christian ANDRÉ
Maire d'Aigrefeuille